



Syndicat de la juridiction  
administrative

**Compte rendu de la séance plénière du  
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
spécial des tribunaux administratifs et des cours  
administratives d'appel du  
15 juin 2021**

---

**Vos représentants SJA :**

**Stéphane Clot (CAA Versailles)**

**Fabien Puglierini (TA de Dijon)**

Afin de faciliter la lecture, vous pouvez retrouver les points qui vous intéressent le plus en cliquant sur le lien correspondant : [Point sur la situation sanitaire](#) ; [Examen des registres de santé et de sécurité](#) ; [Bilan des accidents du travail](#) ; [Interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'État](#) ; [Bilan de la cellule RPS](#) ; [Conduite à tenir en cas de violences ou d'agressions](#) ; [Baromètre social](#) ; [Visites de juridiction](#).

En préambule, le secrétaire général du Conseil d'État a salué la mobilisation de l'ensemble des personnels pendant la crise du Covid, ce qui a permis aux justiciables de continuer d'accéder à la justice. Il ajoute que la juridiction administrative a pu faire face même si certaines tâches ont été plus difficiles à accomplir.

Par ailleurs et à la demande de l'ensemble des représentants du personnel, les points de l'ordre du jour relatifs à l'examen des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et des plans de prévention des risques psychosociaux (PPRPS) actualisés en 2021 au titre de l'année 2020 ont été reportés à une séance ultérieure. Compte tenu de la densité des documents, de leur importance et de leur délai de transmission aux représentants du personnel, un examen sérieux de ces documents n'était pas possible.

### **1. Point sur la situation sanitaire dans les juridictions administratives**

Rappel des dernières consignes sanitaires et information sur la vaccination contre la Covid-19 :

Le secrétariat général du Conseil d'État a diffusé de nouvelles consignes aux chefs de juridictions le 1<sup>er</sup> juin dernier. Le retour au régime de droit commun est envisagé, si la situation le permet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Depuis le 9 juin, une présence sur site sera davantage possible et l'organisation des réunions en présentiel autorisée sans restrictions, dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières. Il précise que 234 cas de personnes ayant contracté la Covid 19 ont été déclarés à ce jour pour l'ensemble des juridictions. Il s'agit d'un chiffre minimum compte tenu de l'absence de recensement en début de pandémie.

En ce qui concerne l'organisation d'une campagne de vaccination, le Conseil d'État a confirmé que les agents de greffe étaient éligibles à la campagne organisée par les préfetures, certaines préfetures ayant étendu ce dispositif aux magistrats.

### **2. Le procès-verbal de la séance du CHSCT du 20 novembre 2020 est adopté.**

### **3. Suivi des mesures relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail dans les juridictions administratives**

Examen des registres de santé et sécurité au travail

La période concernée est celle du 1<sup>er</sup> février 2021 au 30 avril 2021. 17 observations ont été portées au registre de 10 juridictions. Une attention particulière a été portée aux cas de menaces ou agressions verbales figurant dans les registres de 3 tribunaux (TA Montreuil, TA Orléans et TA de Melun).

Le secrétaire général rappelle qu'il est important de saisir la justice en cas de menaces et d'accompagner les agents en faisant l'objet. Il précise qu'un travail est en cours afin d'améliorer les conditions de sécurité. Les représentants des organisations syndicales ont insisté sur la vigilance particulière qu'appelle la sécurité des juridictions et sur l'importance de la définition d'un dispositif de protection des personnels dans l'exercice de leurs fonctions en cas de violences physiques ou verbales (cf. point 7 ci-dessous).

Nous vous encourageons à faire usage de ces registres en tant que de besoin.

#### **4. Bilan des accidents du travail survenus pendant la période du 1<sup>er</sup> février 2021 au 30 avril 2021**

Pendant la période courant du 1<sup>er</sup> février 2021 au 30 avril 2021, 16 accidents de service ont été déclarés dont 9 accidents de trajet.

Une analyse comparative est apparue peu pertinente compte tenu du recours au télétravail (80% des agents concernés en juridictions). Des cas d'agressions ont à nouveau été relevés.

#### **5. Bilan et perspectives des interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'État**

##### Point sur l'état d'avancement des travaux en juridiction

L'avancement des opérations immobilières déjà engagées a été présenté et discuté lors d'une réunion préparatoire qui s'était tenue le 11 juin 2021 en présence de vos représentants. En réponse aux questions que nous avons posées, la direction de l'équipement a notamment précisé :

-TA Nantes et projet de regroupement des différents sites :

Le projet est toujours en cours, le CHU de Nantes doit mettre en vente ses locaux. Le Vice-président a écrit au directeur de cet établissement et au maire de Nantes afin de manifester notre intérêt pour le rachat des locaux jouxtant le tribunal ce qui permettrait d'y réintégrer les services délocalisés. Il lui a été répondu que la mise en vente n'aurait pas lieu avant 6 ou 7 ans, ce retard étant lié à la construction définitive du CHU (horizon 2025) dont le calendrier a été décalé.

- TA Dijon :

Le CE a fait l'acquisition d'une parcelle permettant l'aménagement d'espaces publics (salle d'audience, salle des pas perdus, locaux supplémentaires...) mais cette opération intervenant en site occupé, elle présente des contraintes. Les études de programmation et de faisabilité (accessibilité, mode de fonctionnement de la juridiction, accueil provisoire durant les travaux...) sont en cours depuis quelques mois : il s'agit de recenser les contraintes résultant du chantier en mode occupé (avec nécessité de déplacer l'accueil du TA durant le chantier). Les études de maîtrise d'œuvre devraient être lancées en 2022 et une demande de permis de construire déposée, puis les travaux devraient intervenir en 2023 pour une mise en service en 2024.

Par ailleurs, le projet de déménagement du TA de Montreuil et de la CNDA a été longuement évoqué : un marché public (appel d'offres sur performance) va être lancé. Les études devraient avoir lieu en 2022-2023 puis les travaux en 2023-2025 avec une ouverture envisagée en 2026.

Vos représentants SJA se tiennent à votre disposition pour obtenir des informations sur les travaux prévus dans votre juridiction (contact : [sja@juradm.fr](mailto:sja@juradm.fr)).

#### Point sur la sécurisation des juridictions

Lors de la réunion préparatoire avec la direction de l'équipement, la sécurisation des banques d'accueil du public a été évoquée. Celles-ci sont désormais plus hautes (1m25) et surtout plus profondes pour éviter leur franchissement ou un geste violent. Une issue de fuite doit par ailleurs être prévue pour l'agent d'accueil. Des travaux interviendront en ce sens dans les juridictions.

Vos représentants SJA ont demandé si un recensement des dispositifs d'accueil des juridictions avait été effectué au regard de cet objectif de sécurisation. Le secrétaire général a répondu que la majorité des juridictions disposaient d'installations adaptées.

### **6. Bilan de l'expérimentation de la cellule nationale relative à la prévention des risques psychosociaux**

Ce bilan a été présenté et commenté.

Il en ressort :

- la nécessité de rappeler l'existence et les modalités de saisine de la cellule
- l'exigence de disposer d'assistant de prévention en binômes ou trinômes
- l'importance de préparer un canevas de compte-rendu « type » pour les restitutions écrites
- des formations notamment dans la conduite des entretiens devront être proposées aux assistants de prévention
- les assistants de prévention devront disposer de « retours » et être informés des décisions adoptées.

Il a été convenu que ce dispositif devra être pérennisé.

### **7. Dispositif de protection des personnels dans l'exercice de leurs fonctions en cas de violences physiques ou verbales**

Le SJA avait préalablement demandé à ce qu'un point soit fait sur l'état d'avancement de la note relative au dispositif de protection des personnes en cas de violences physiques ou verbales. Des incidents sont en effet régulièrement signalés et il apparaît indispensable que le secrétariat général rappelle que les magistrats et agents victimes de violences doivent bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement proactifs de la part de l'institution.

Des fiches intitulées « Kit de protection fonctionnelle » ont été présentées, rappelant la conduite à tenir en cas d'agression. Le secrétaire général a rappelé que tout fait de violence appelle une réponse de l'institution : soutien de l'agent victime, dépôt de plainte au nom de l'institution, octroi de la protection fonctionnelle. Il ajoute qu'il est indispensable de recenser ces attaques dans les registres de santé et de sécurité au travail et d'améliorer le dispositif de suivi des signalements au parquet.

Les représentants des organisations syndicales se sont déclarés satisfaits de l'élaboration de ces fiches, qui doivent être accessibles à tous, et indiqué la nécessité d'assurer un suivi attentif de ces incidents qui ne sont pas toujours signalés ou qui ne donnent pas toujours lieu aux réactions appropriées.

## **8. Médecine du travail**

Une information des représentants du personnel a été réalisée sur les facteurs de risque cardiovasculaire. La fiche rédigée par le médecin de prévention du Conseil d'Etat sera prochainement diffusée.

## **9. Questions diverses**

### Point d'information sur le baromètre social

Le secrétariat général a annoncé le lancement d'un nouveau baromètre social. La période de contribution est fixée du 14 juin au 4 juillet 2021.

Outre les thématiques retenues lors de la précédente enquête, un volet est consacré à la crise sanitaire et un dédié à l'égalité professionnelle. Nous vous invitons à contribuer largement à cette enquête.

### Visites des juridictions par les délégations du CHSCT

Les visites sont interrompues depuis mars 2020 en raison de la crise sanitaire. Il est prévu qu'elles reprennent dès la fin de cette année si la situation sanitaire le permet.

## **10. Calendrier du second semestre 2021**

La prochaine séance plénière du CHSCT aura lieu le 17 novembre 2021.